

LE SOUSSIGNE a à vendre les articles suivants.
70 tonnes d'Esprit de vin, 100 pipes de vin d'Espagne, 60 quarts de cassonade, 20 caisses de chandelles d'Angleterre dans un moule, 160 tierçons de Saumon, 30 caisses de thé *Higgin Slim*, 3000lb. de poivre, 500 pièces de coton blanc, 100 Remalles, 100 de Bazins, 300 de Morlaix et de toile à drap, 200 Raines de papier, Rum, de l'Eau-de-vie &c. &c.
Quebec, 3e Fev. 1808. **WILLIAM BURNS.**

A VENDRE PAR LICITATION,—A la Cour du Banc du Roi à Quebec; la seconde criée le 8e jour de FEVRIER courant et l'adjudication LUNDI le HUITIEME jour du même mois à midi. —Un Lot de Terre situé dans la rue St. Louis cette ville de Quebec, de trente sept pieds de front au niveau de la dite rue, sur cent cinquante et un pieds de profondeur du côté du nord-est, et cent cinquante sept pieds de profondeur du côté du sud-ouest, au bout de la quelle dite propriété, le dit lot de terre n'a que vingt sept pieds et demi de largeur. Le tout borné par devant par la dite rue, et par derrière par la propriété de Pierre Bedard, Ecuier, du côté du nord-est par le Comte Dupré, Ecuier, et du côté sud-ouest, par une autre propriété de la communauté qui a existé entre William Fraser, Charpentier de maison, de cette ville de Quebec, et feu Marguerite Murray son épouse décédée.—Sur le quel lot de terre est bâtie une maison en pierre à un étage, de trente six pieds de front sur vingt et un pieds de profondeur, le pignon de la quelle dite maison joignant le dit Comte Dupré, Ecuier, est mitoyen ou en commun avec lui, avec un droit de passage en commun avec le dit William Fraser, sur la propriété adjacente de la dite communauté, de dix pieds de largeur, conduisant du lot de terre ci-dessus décrit, à la rue du Mont Carmel, par derrière icelui, en la maniere dont le tout appartenoit à la communauté qui a existé entre le dit WILLIAM FRASER et la dite MARGUERITE MURRAY; tous ceux qui réclament quel ques droits d'heritage, douane, hypothèque ou servitude sur le dit lot de terre, sont par les présentes avertis d'en faire une déclaration au Greffe de la Cour du Banc du Roi pour ce District avant l'adjudication, Pour plus ample information on pourra lire les conditions de vente au Greffe, les avis et avertissements affichés dans la ville, et s'adresser à
J. ROSS, Junior,
Quebec, 2e Janv. 1808. **Avocat.**

JOHN MACNIDER informe ses amis et le Public qu'il a maintenant ouvert pour exposer en vente, à son MAGAZIN No. 10, RUE LAFABRIQUE, les articles suivants:—Des chapeaux noirs et de paille pour les Messis, des chapeaux et casques de maroquin pour les jeunes gens et enfants; des toiles d'Irlande et toiles à drap, des toiles ouvrées

et nappes, des frappés blancs et de couleur, des basins, janes nanquins et futaines; shawls et manteaux blancs et bleus, de soie, de poil de chevre, de linon, et de baptiste brodée, pour les Dames; des baptistes grises, couleur d'ardoise et brunes, garniture de robes, baptistes avec le bus en dentelles, figurées mouchetées et unies; Gingham, perses et cottons peints toiles de coton pour les chemises, mouchoirs de poche de toile et de baptiste; bas de soie et de coton pour les Dames et Messieurs; do. de laine d'agneau et autres; bonnets doubles et simples; des calsons tricottés, de laine et de coton; gands de soie et de coton et de cuir; Parasols de soie pour les Dames; parapluies de soie et de coton; dentelles et bordures de fil, de soie et de coton; rubans, fil de couleur et à l'once; cottons à coudre; soies à broder; gallons et cordonnets de fil; mouchoirs de soie et autres; Bombazettes, et Etoffes du Prince; Durantes, serges, et calemandes; souliers et bottes de jean, de kid et de maroquin pour les Dames; souliers de cuir pour les Messieurs et jeunes gens; cartes à jouer de différentes qualités; poudre à encre, oublies, crayons, cire à cacheter, papier velin, Post et à lettre; draps larges, casimires, flanelles blanches, vertes et jaunes; grandes couvertes à la Rose et au point; couteaux, toiles écruës et plattes Royales; cire blanche et or en feuillet; éguilles de white-chapel et communes; épingles à la livre, à couverte et pour les chemises; bouchons pour la biere et le vin; peignes d'ivoire, à friser et croches; boutons d'acier, argentés et dorés; tabatieres de metal et de carton; chandeliers portatifs et pour les chambres à coucher; couteaux de table, à huitres et canifs; tourne-broches à patente; serrures d'armoire et de porte; montures de harnois, des caisses d'horloge, et de commodes; fourchettes de fer, et cuilleres; faux, fossilles, et pierres à faux; thés Hysson, Souchon, poudre à canon et vert; sucre en pain et cassonade; jus de réglise, noix d'Espagne, amandes, corinthes, prunes, muscades, cloux de girofle, colle de poisson, poivre blanc, noir et long; farine d'avoine, orge et sego; vinaigre de vin de Madere, jaune et couleur de rose; pierres bleues et cole forte; essence d'anchois, anchois, Ketchup de champignon et de noix, de la meilleure huile d'olive et de la moutarde de Durham; de la poudre de curray; du fromage en tête, et double de Gloucester; jambons; peaux de veau cirées, de kid et de Loup-marin; jambes de bottes; cuir fort et boudrier; maroquin rouge, vert et noir; fil à cordonier; peintures blanche et jaune; huile de lin et mastique; broses à hardes, à souliers et à balayer; noir liquide de Martin; de l'indigo et bleu de Prusse; noir d'ivoire et de fumée; cloux et vitres; bombes de fer; poissonneries, et casseroles; poudre et plomb à tirer; deux harnois complets, et un moulin à orge, avec les moulanges et

tout l'appareil complet; le tout pour être vendu à bon marché pour argent comptant ou à court crédit. Les ordres seront exécutés avec la plus grande attention et envoyés au plus court avis. —Quebec, 8e. Juillet, 1807.

ANNONCE.—Tous ceux qui doivent à MR. JAMES TOD, négociant de cette ville, ou qui ont des demandes contre lui sont par le présent informés, que par acte passé devant Joseph Planté, Ecuier, et son confrère Notaires publics, de cette date, il a fait une cession entre les mains du soussigné, pour le bénéfice en général des parties mentionnées au dit acte, ou qui peuvent y devenir parties dans un tems limité, de toutes et chacune des dettes actuellement dues, et qui pourront lui être dues, de quelque nature qu'elles soient, et de tous effets et marchandises qui peuvent lui appartenir en aucune maniere quelconque, pour être réalisés et également divisés entre les dites parties; et tous tels débiteurs qui ne se sont pas déjà présentés, et n'ont point réglé leurs comptes, sont par le présent requis de le faire sans délai, faute de quoi, ils seront poursuivis sans distinction au terme prochain de la Cour du Banc du Roi.—Tous ceux qui ont des demandes contre M. Tod, jusqu'à ce jour, sont requis de les présenter incessamment afin qu'elles soient examinées et réglées: et tous les paiements doivent être faits au Soussigné, ou à quelqu'un de lui légalement autorisé à donner des reçus, parceque ceux de toute autre personne ne seront point valides.
Quebec 11e. Decr. 1808. **JOHN MURE, Cessionnaire**

NEWS.—EXTRAORDINARY!
From the North Star, (published at Danville, Vermont December 21.)

We have delayed to publish our information respecting the feelings of the Canadians on the question of war between the U. States and Britain, lest we should seem to favour an immediate rupture. We cannot for such considerations preserve a longer silence, since we draw our information not from a few individuals, but from the concurrence of all respectable characters who are frequently visiting this place from Lower Canada. We can state with confidence, that, except their news papers, which are published under the eye of the provincial government, and which teem with hostility against the United States for the double purpose of

blinding the Canadians and meriting the favour of his Majesty, George the third, on the question of war, there is an unanimity among the Canadians against Britain as great as that among the people of the United States at the commencement of the revolution. The Canadians feel a pride in the American name, and are waiting the favourable crisis for exchanging the appellation of *subjects*—a softer name of servitude which they brook indignantly—for that of *independent freemen*, an honor to which they are not insensible.

We predict on sources of information to be relied on, and we call our readers to remember in the event of war, which may God avert, the conquest of Canada will be the fruit of her own efforts, and will not require the aid of a single man or cent on the part of the United States.

The Canadians already, cease to regard with confidence the effusions of their Gazettes on the approaching rupture. Their goals are filled and running over with subjects arrested for disaffection to orders for arraying them in a warlike posture against America, and republican papers circulate to a considerable extent in both provinces. (*Essex Reg.*)

From a Newspaper published at Thorn, in East Prussia, in September last.

“After many years observations and much reflection, I have discovered a certain method by which, with little pains and a very trifling expence, the most pleasant, healthy, and fruitful weather may be procured. I am ready to submit my discovery to the investigation of any enlightened men whom the Government may select for the purpose, without requiring any remuneration; provided that I shall be indemnified for the very inconsiderable expence attending the experiment. The Great Nation, which is attentive to every discovery, and is ever ready to promote objects of utility, will certainly condescend to notice this advertisement.—Address to the Printing-office, at Thorn”
—(*Morning Chronicle.*)